

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1425

25 juillet 2006

SOMMAIRE

Aekis International S.A., Luxembourg	68387	Enna S.A.H., Luxembourg	68356
Akers Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	68393	Esker International S.A., Luxembourg	68387
Am Bann 4 Société Immobilière S.A., Luxembourg	68382	European Paper Group, S.à r.l., Luxembourg	68388
Am Bann 5 Société Immobilière S.A., Luxembourg	68383	Euwub Holding S.A., Berdorf	68357
Asian Bulk and Minerals Luxembourg S.A., Luxembourg	68378	Ex Var S.C.S., Luxembourg	68358
Asian Bulk and Minerals Luxembourg S.A., Luxembourg	68379	Field Holding S.A.	68390
Asor S.A., Luxembourg	68392	Fongesco S.A.H., Luxembourg	68383
Aspir'lux, S.à r.l., Ehlerange	68373	Fraikin - Lux S.A., Differdange	68393
Association Luxembourg-Estonie, A.s.b.l., Remich	68354	Gibson S.A., Luxembourg	68383
Auxilia Consult, S.à r.l., Luxembourg	68388	GlobalSantaFe Financial Services (Luxembourg), S.à r.l., Munsbach	68358
Bati-Chapes, S.à r.l., Ehlerange	68371	Immo Etoiles S.A., Strassen	68389
Bati-Plâtres, S.à r.l., Ehlerange	68373	ING Reef Germany, S.à r.l., Luxembourg	68371
Beartree Investments S.A.H.	68373	ING Reef Germany, S.à r.l., Luxembourg	68373
Béjamac S.A., Drinklange	68393	Indushold S.A.H., Luxembourg	68389
Berdorfer Immobilien, GmbH, Berdorf	68358	Ipsila S.A., Luxembourg	68386
Berkel, S.à r.l., Hivange	68386	ista Luxemburg GmbH, Howald	68357
Bi-Patent Holding S.A., Luxembourg	68391	ista Luxemburg GmbH, Howald	68358
Brofinanz, GmbH, Berdorf	68371	Jopaco Holdings S.A., Luxembourg	68385
Ca.P.Eq. HP II S.C.A., Luxembourg	68400	Kacim S.A., Mamer	68393
Carlyle (Luxembourg) Participations 7, S.à r.l., Luxembourg	68389	Kregfima S.A., Luxembourg	68388
Carlyle (Luxembourg) Participations 7, S.à r.l., Luxembourg	68389	Kronos Fund, Sicav, Luxembourg	68356
Catella Investments S.A., Luxembourg	68382	Laurasia Holding S.A., Mamer	68391
Challenger Luxembourg S.A., Luxembourg	68388	Lexi S.A., Luxembourg	68370
CIL-Centuria Invest Luxembourg S.A., Luxembourg	68385	Lindhold S.A., Luxembourg	68392
CIL-Centuria Invest Luxembourg S.A., Luxembourg	68385	Lindhold S.A., Luxembourg	68392
Cofima II S.A., Luxembourg	68374	Lloyds TSB CHF Trading, S.à r.l., Luxembourg	68359
Convertible Fund, Sicav, Luxembourg	68381	Lloyds TSB CHF Trading, S.à r.l., Luxembourg	68368
Cordalia S.A., Luxembourg	68388	LMI Finance S.A., Luxembourg	68391
diffusion saint-paul S.A., Luxembourg	68382	LOCILUX, Location Industrielle Luxembourg S.C., Luxembourg	68394
Dograd Holding S.A.	68390	(La) Luxembourgeoise, S.A., Luxembourg	68377
Elathon International S.A., Luxembourg	68387	(La) Luxembourgeoise, S.A., Luxembourg	68377
Elektrotechnik Thommes, G.m.b.H., Graulinger	68384	(La) Luxembourgeoise-Vie, S.A., Luxembourg	68382
		Luxsemme S.A., Luxembourg	68354
		Metaldyne Europe, S.à r.l., Kopstal	68381
		Naturwerk S.A., Luxembourg	68391
		Oil International Holding S.A., Hettermillen	68369
		Oil International Holding S.A., Hettermillen	68370
		P.F.H. Lux S.A., Luxembourg	68396

Patpharm Holding S.A., Luxembourg	68387	Société de Participation financière Scheidberg, S.à r.l., Grevenmacher	68382
Perfect Holding S.A.	68390	Sodis International Holding S.A., Luxembourg	68392
Ploquette Holding S.A., Mamer	68393	Sofidel S.A.H., Luxembourg	68383
Point Out S.A., Luxembourg	68377	(Le) Soleil S.A., Luxembourg	68392
Printronic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	68387	Solero S.A., Luxembourg	68391
Profimolux S.A., Luxembourg	68386	Sotichim S.A., Luxembourg	68390
PS Assisted Living, S.à r.l., Luxembourg	68397	Standard International Holdings S.A., Luxembourg	68384
PS Assisted Living, S.à r.l., Luxembourg	68400	Standard Life Investments Global Sicav, Bertrange	68383
Reich & Tang Global Asset Allocation Series, Sicav, Luxembourg	68368	Studio Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	68396
Resolution Group Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	68380	Sunrise Industry S.A., Luxembourg	68356
S.à r.l. de l'Alzette, Luxembourg	68355	Tie Rack Luxembourg S.A., Luxembourg	68385
Saila S.A., Luxembourg	68379	White Knight S.A., Luxembourg	68357
Saila S.A., Luxembourg	68379	Yum! Franchise de Mexico, S.à r.l., Luxembourg	68386
Sigma New Technologies S.A., Luxembourg	68384	Yum! Franchise de Mexico, S.à r.l., Luxembourg	68386
Siparex Small Cap Value S.C.A., Luxembourg	68389		
Sireo Immobilienfonds No. 4 Alpha, S.à r.l., Luxembourg	68384		

LUXSEMME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 101.826.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ04116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Le Conseil d'Administration

Signature

(044139//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ASSOCIATION LUXEMBOURG-ESTONIE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5550 Remich, 42, rue de Macher.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de l'ASSOCIATION LUXEMBOURG ESTONIE, A.s.b.l. du 23 mars 2006 que:

1. L'article 2 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à la Commune de Remich.»

2. L'article 11 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 11.** L'association est gérée par un comité au moins de 3 membres et de 9 au plus, nommés par l'assemblée générale à la majorité relative des voix parmi les membres présents. Il comprend:

- a) un président;
- b) un secrétaire;
- c) un trésorier;
- d) éventuellement des postes à pourvoir selon les besoins.

Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale, à la majorité des voix, pour une durée de 2 ans. Les personnes démissionnaires sont rééligibles à la fin de leur mandat.»

3. L'article 24 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 24.** Les ressources financières de l'association se composent principalement des cotisations versées par les membres. La cotisation annuelle est de EUR 10,-. L'association aura la possibilité de compléter ses ressources par des dons, des subsides, des recettes diverses, etc.»

4. Le siège de l'association est transféré à L-5550 Remich, 42, rue de Macher.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

L. Thielen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044747//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

S.à r.l. DE L'ALZETTE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 116.482.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. ARTEM S.A., établie et ayant son siège à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.844, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 20 septembre 2005, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 161 du 24 janvier 2006,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir: Madame Maria Custudio, employée, demeurant à Esch-sur-Alzette, et Monsieur M'Bark Boukane, employé, demeurant à Esch-sur-Alzette, nommés à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société, habilités à engager la société, agissant sur base de l'article 7 des statuts.

2. ALIZEE INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.987, constituée suivant acte Emile Schlessler de Luxembourg en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1557 du 29 octobre 2002,

ici représentée par son administrateur-délégué Miloud Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare,

nommé à ces fonctions lors d'une réunion du conseil d'administration du 22 juillet 2003, publiée au susdit Mémorial C, numéro 912 du 5 septembre 2003, habilité à engager la société et agissant sur base de l'article 5 des statuts.

Les comparantes, représentées comme il est dit, ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de: S.à r.l. DE L'ALZETTE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet les opérations immobilières (achat, vente, location, transformation) pour compte propre et la réalisation d'opérations commerciales, industrielles et financières, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations se rapportant à des valeurs mobilières et immobilières ainsi que la prise de participations dans d'autres sociétés, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts et garanties et l'acquisition de tous titres et droits, leur gestion et leur mise en valeur, et enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société ne tombe pas sous le coup de la loi sur les sociétés anonymes holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

ARTEM S.A., susdite, cinquante parts sociales	50
ALIZEE INVESTMENT S.A., susdite, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Miloud Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

La société est engagée par la signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Custudio, M'B. Boukane, M. Akdime, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 22 mai 2006, vol. 470, fol. 41, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 mai 2006.

R. Arrensdorff.

(047209/218/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

ENNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.659.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

FIDUPAR

Signatures

(044019/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SUNRISE INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 103.030.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

B. Zech / P. Gallasin.

(044025/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

KRONOS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 102.839.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03921, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour KRONOS FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(044043/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

WHITE KNIGHT S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 103.497.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

B. Zech / P. Gallasin.

(044027/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

EUWUB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, um Millewée.

R. C. Luxembourg B 96.130.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(044028//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**ista LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit bechränkter Haftung,
(anc. CLORIUS LUXEMBURG, GmbH).**

Gesellschaftssitz: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.

H. R. Luxemburg B 17.750.

Im Jahre zweitausendundsechs, den elften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Marthe Thyès-Walch, Notar im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Versammelte sich in ausserordentlicher Generalversammlung der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CLORIUS LUXEMBURG, GmbH, mit Sitz zu L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 17.750, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 12. September 1980, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 265 vom 17. November 1980, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zum letzten Mal, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 13. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 287 vom 31. März 2005 und zwar:

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts ista HOLDING EUROPE, GmbH, mit Sitz zu Essen/ Deutschland,

hier vertreten durch:

Herrn Hans-Ulrich Benecke, Niederlassungsleiter, wohnhaft in L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Essen, am 12. April 2006,

welche Vollmacht, von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur paraphiert, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgende gemäss übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in ista LUXEMBURG, GmbH mit Wirkung ab dem 1. Juni 2006 abzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst der Gesellschafter Artikel eins der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Unter der Firmenbezeichnung ista LUXEMBURG, GmbH besteht eine luxemburgische Einmannhandels-gesellschaft mit beschränkter Haftung.»

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit Uns, Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-U. Benecke, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, vol. 28CS, fol. 50, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. Mai 2006.

M. Thyes-Walch.

(047416/233/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**ista LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée,
(anc. CLORIUS LUXEMBURG, GmbH).**

Siège social: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 17.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

M. Thyes-Walch.

(047420/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

EX VAR S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 106.919.

Following an extraordinary general meeting on 11 April 2006, it was resolved to change the name of the companies' shareholder HEDF CO-INVESTMENT 2 SCS into CO-INVESTMENT 2 S.C.S.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 11 avril 2006, il a été résolu de changer le nom de l'actionnaire de la société HEDF CO-INVESTMENT 2 SCS en CO-INVESTMENT 2 S.C.S.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EX VAR S.C.S.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044029/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BERDORFER IMMOBILIEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, um Millewée.
R. C. Luxembourg B 95.238.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(044030//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

GlobalSantaFe FINANCIAL SERVICES (LUXEMBURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.962.000,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.673.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions des associés du 28 avril 2006 que M. Poul Lund Christensen, comptable, né le 8 janvier 1961 à Fredericia, Danemark, demeurant à Paul-Petersensvej 13, 2820 Gentofte, Danemark, a été nommé gérant de catégorie A avec effet immédiat, en remplacement de M. Christophe Raimbault, gérant démissionnaire de catégorie A.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ04049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044096/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

LLOYDS TSB CHF TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: CHF 30,000.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 116.107.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of May.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LLOYDS TSB BANK PLC GENEVA BRANCH, a limited company incorporated under the laws of England, having its registered office at 29 Gresham Street, London, EC2V 7HN, acting through its Geneva branch, 1, place Bel-Air, 1204 Geneva, registered with the Geneva Register of Commerce under number CH-660-0329986-4, 3709/1986, here represented by M^e Patrick Geortay, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva (Switzerland), on 11 May 2006, said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée LLOYDS TSB CHF TRADING, S.à r.l., having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of 26 April 2006, not yet published, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, under number B 116.107. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of ten thousand Swiss Francs (CHF 10,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand Swiss Francs (CHF 30,000.-) to forty thousand Swiss Francs (CHF 40,000.-).

2. To issue one hundred (100) new shares with a nominal value of 100 Swiss Francs (CHF 100.-) (the «Preference Shares»), having the rights and privileges described below in the proposed amended wording of articles 5, 6, 23, 24 and 25 of the articles of incorporation of the Company and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for the Preference Shares, with payment of a share premium, by CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands; and to accept payment in full for the Preference Shares by a contribution in kind.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at forty thousand Swiss Francs (CHF 40,000.-) divided into three hundred (300) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), with a nominal value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each and one hundred (100) preference shares (the «Preference Shares»), with a nominal value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each, and with a forty-one million one hundred eighty-three thousand nine hundred Swiss Francs (CHF 41,183,900.-) share premium each, all of which are fully paid up.

The authorized corporate capital of the Company is set at one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-) divided into five thousand (5,000) Ordinary Shares and five thousand (5,000) Preference Shares, all of which have a nominal value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each.

The Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company, in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, upon the exercise of conversion rights granted by the Board of Directors with the prior consent of the shareholders under the terms of convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

5. To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each Preference Share carries the right to a preferential and cumulative dividend paid in cash and capped at 1-month CHF-LIBID return of its nominal value and share premium. In case of unavailability of 1-month CHF-LIBID, the Board of Directors will select as it sees fit another widely recognised interest rate benchmark.

Such payment shall occur subject to available amounts for distribution and shall be made prior to any dividend payment in relation to the Ordinary Shares.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.»

6. To amend article 10 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«**Art. 10. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two Directors one of which at least being a Class A Director. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call to be initiated or chaired from the Grand Duchy of Luxembourg, by video-conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.»

7. To amend article 23 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«**Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the holders of Ordinary Shares as dividend, subject in all cases to the preferential and cumulative dividend provided in article 6 above.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.»

8. To amend article 24 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«**Art. 24. Distribution of the share premium.** Subject to the conditions fixed by law, the general meeting of the shareholders may decide to distribute amounts of the premium account. Such distribution may only be made to holders of Preference Shares.»

9. To amend article 25 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in the following order:

- firstly, payment to each Preference Share of the accrued preferential and cumulative dividend to which it is entitled;
- secondly, reimbursement of the nominal value and share premium of and to each Preference Share;
- thirdly, reimbursement of the nominal value of and to each Ordinary Share; and

- fourthly, distribution of the remaining net assets for the Ordinary Shares.»
Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of ten thousand Swiss Francs (CHF 10,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand Swiss Francs (CHF 30,000.-) to forty thousand Swiss Francs (CHF 40,000.-).

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue one hundred (100) new shares with a nominal value of 100 Swiss Francs (CHF 100.-) (the «Preference Shares»), having the rights and privileges described below in the proposed amended wording of articles 5, 6, 23, 24 and 25 of the articles of incorporation of the Company and entitling to dividends as from the day hereof.

Third resolution

Subscription - Payment

There now appeared M^e Patrick Geortay, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

by virtue of a proxy given in London, on 11 May 2006.

The above-mentioned proxy after being signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED, for one hundred (100) Preference Shares and to make payment in full for each such Preference Share thus subscribed by a contribution in kind consisting of all its assets and all its liabilities without exception (the «Assets and Liabilities»).

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of four billion one hundred and eighteen million four hundred thousand Swiss Francs (CHF 4,118,400,000.-).

Proof of the ownership by CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED of all the Assets and Liabilities has been given to the undersigned notary.

CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED acting through its duly appointed attorney in fact declared that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of its contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the Company.

CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED and signed by Anna Goldsmith in her capacity as director on 11 May 2006, wherein its contribution so contributed is described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 100 Preference Shares of nominal value CHF 100.- each (total CHF 10,000.-), to be issued with a total share premium of four billion one hundred eighteen million three hundred and ninety thousand Swiss Francs (CHF 4,118,390,000.-).»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon the sole shareholder, resolved to accept the said subscription and payment including the share premium by the subscriber and to allot the Preference Shares to CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED as stated below:

Shareholder	Subscribed and paid-in capital (CHF)	Number of Preference Shares	Share premium (CHF)
CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED. .	10,000	100	4,118,390,000
Total	10,000	100	4,118,390,000

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

«**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at forty thousand Swiss Francs (CHF 40,000.-) divided into three hundred (300) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), with a nominal value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each and one hundred (100) preference shares (the «Preference Shares»), with a nominal value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each, and with a forty-one million one hundred eighty-three thousand nine hundred Swiss Francs (CHF 41,183,900.-) share premium each, all of which are fully paid up.

The authorized corporate capital of the Company is set at one million Swiss Francs (CHF 1,000,000.-) divided into five thousand (5,000) Ordinary Shares and five thousand (5,000) Preference Shares, all of which have a nominal value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each.

The Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company, in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital

within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, upon the exercise of conversion rights granted by the Board of Directors with the prior consent of the shareholders under the terms of convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 6. Shares. «Each share entitles its owner to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each Preference Share carries the right to a preferential and cumulative dividend paid in cash and capped at 1-month CHF-LIBID return of its nominal value and share premium. In case of unavailability of 1-month CHF-LIBID, the Board of Directors will select as it sees fit another widely recognised interest rate benchmark.

Such payment shall occur subject to available amounts for distribution and shall be made prior to any dividend payment in relation to the Ordinary Shares.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.»

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. «The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two Directors one of which at least being a Class A Director. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call to be initiated or chaired from the Grand Duchy of Luxembourg, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.»

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to amend article 23 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

Art. 23. Appropriation of Profits. «From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the holders of Ordinary Shares as dividend, subject in all cases to the preferential and cumulative dividend provided in article 6 above.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.»

Eighth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 24 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

Art. 24. Distribution of the share premium. «Subject to the conditions fixed by law, the general meeting of the shareholders may decide to distribute amounts of the premium account. Such distribution may only be made to holders of Preference Shares.»

Ninth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 25 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

Art. 25. Dissolution. Liquidation. «The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in the following order:

- firstly, payment to each Preference Share of the accrued preferential and cumulative dividend to which it is entitled;
- secondly, reimbursement of the nominal value and share premium of and to each Preference Share;
- thirdly, reimbursement of the nominal value of and to each Ordinary Share; and
- fourthly, distribution of the remaining net assets for the Ordinary Shares.»

Expenses

Insofar as the contribution in kind to the Company, which has its registered office in Luxembourg, consists in all the assets and liabilities of CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED, a company with tax residency in the United Kingdom, and this contribution in kind having been exclusively remunerated by the allotment of new shares issued by the Company, the Company refers to article 4-1 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand six hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LLOYDS TSB BANK PLC, GENEVA BRANCH, une société anonyme de droit anglais ayant son siège social 25 Gresham Street, Londres, EC2V 7HN, agissant pour sa succursale de Genève, 1, place Bel-Air, 1204 Genève, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660-0329986-4, 3709/1986,

représentée par M^e Patrick Geortay, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Genève (Suisse), le 11 mai 2006,

laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est le seul et unique associé de la société LLOYDS TSB CHF TRADING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 avril 2006, non encore publié, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116.107.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de dix mille francs suisses (CHF 10.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente mille francs suisses (CHF 30.000,-) à un montant de quarante mille francs suisses (CHF 40.000,-).

2. Emission de cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune (les «Parts Préférentielles»), ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription des Parts Préférentielles, avec paiement d'une prime d'émission, par CLOAK LANE INVESTMENT (CAYMAN) LIMITED, une société anonyme régie par le droit des îles Cayman, ayant son siège social au Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions, à chaque fois, par un apport en nature.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Art. 5. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante mille francs suisses (CHF 40.000,-) divisé en trois cents (300) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires») ayant une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-), chacune et cent (100) parts sociales préférentielles (les «Parts Préférentielles») ayant une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune, et assorties chacune d'une prime d'émission de quarante et un millions cent quatre-vingt-trois mille neuf cents francs suisses (CHF 41.183.900,-), chaque part sociale étant entièrement libérée.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un million de francs suisses (CHF 1.000.000,-) divisé en cinq mille (5.000) Parts Ordinaires et cinq mille (5.000) Parts Préférentielles ayant une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-), chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant été approuvé par les associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée à la suite de l'exercice des droits de conversion accordés par le Conseil de Gérance selon les conditions d'obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par le Conseil de Gérance avec l'accord préalable des associés. Chaque fois que le Conseil de Gérance aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Ordinaire confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque Part Préférentielle confère à son propriétaire le droit à un dividende préférentiel et cumulatif payé en espèces et limité au CHF-LIBID 1 mois de sa valeur nominale et sa prime d'émission. Si le CHF-LIBID 1 mois n'est pas disponible, le Conseil de Gérance, à sa libre appréciation, désignera un autre référentiel de taux d'intérêt généralement accepté.

Ce paiement sera effectué, sous réserve de fonds disponibles pour une distribution et, avant tout paiement de dividendes relatifs aux Parts Ordinaires.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.»

6. Modification de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

«Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, tout autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation

indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux des Gérants dont au moins un Gérant de catégorie A, sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, une telle conférence téléphonique, vidéoconférence ou moyen de communication similaire sera initié ou présidé depuis le Grand-Duché du Luxembourg. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.»

7. Modification de l'article 23 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux propriétaires de Parts Ordinaires comme dividendes, sous réserve en toute hypothèse du dividende préférentiel et cumulatif mentionné à l'article 6 supra.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.»

8. Modification de l'article 24 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 24. Distribution de la prime d'émission.** Dans les limites fixées par la loi, l'assemblée générale des associés peut décider de distribuer les montants affectés au compte primes d'émission.

Cette distribution ne peut être faite qu'aux propriétaires des Part Préférentielles.»

9. Modification de l'article 25 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti de la manière suivante:

- premièrement, paiement à chaque Part Préférentielle du dividende préférentiel et cumulatif couru auquel elle donne droit;
- deuxièmement, remboursement de la valeur nominale et de la prime d'émission de chaque Part Préférentielle;
- troisièmement, remboursement de la valeur nominale des Parts Ordinaires; et
- quatrièmement, distribution des actifs nets restants aux propriétaires des Parts Ordinaires.»

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de dix mille francs suisses (CHF 10.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente mille francs suisses (CHF 30.000,-) à un montant de quarante mille francs suisses (CHF 40.000,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune (les «Parts Préférentielles»), ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite M^e Patrick Geortay, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CLOAK LANE INVESTMENT (CAYMAN) LIMITED, une société régie par le droit des îles Cayman, ayant son siège social au Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 11 mai 2006.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED cent (100) Parts Préférentielles et libérer intégralement ces Parts Préférentielles ainsi souscrites par un apport en nature consistant dans la totalité de ses actifs et passifs sans exception (les «Actifs et Passifs»).

Les Actifs et Passifs ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant de quatre milliards cent dix-huit millions quatre cent mille francs suisses (CHF 4.118.400.000,-).

La preuve par CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED de la propriété des Actifs et Passifs a été rapportée au notaire soussigné.

CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED agissant par le biais de son mandataire a déclaré encore que cet apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son apport à la Société.

CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED agissant par le biais de son mandataire a déclaré qu'un rapport a été établi par CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED, et signé par Anna Goldsmith en sa qualité d'administrateur en date du 11 mai 2006, dans lequel son apport ainsi apporté en nature est décrit et évalué.

Le comparant a produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 100 Parts Préférentielles d'une valeur nominale de CHF 100,- chacune (total CHF 10.000,-), à émettre avec une prime d'émission totale de quarante et un millions cent quatre-vingt-trois mille neuf cents francs suisses (CHF 41 183 900,-).»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations incluant la prime d'émission et d'attribuer les Parts Préférentielles à CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED conformément aux indications ci-dessous:

Actionnaire	Capital souscrit et libéré (CHF)	Nombre d'actions et catégories d'actions	Prime d'émission (CHF)
CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED . .	10.000	100	4.118.390.000
Total	10.000	100	4.118.390.000

Quatrième résolution

L'associé unique décide, en conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, que l'article 5 des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante mille francs suisses (CHF 40.000,-) divisé en trois cents (300) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires») ayant une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-), chacune et cent (100) parts sociales préférentielles (les «Parts Préférentielles») ayant une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune, et assorties chacune d'une prime d'émission de quarante et un millions cent quatre-vingt-trois mille neuf cents francs suisses (CHF 41.183.900,-), chaque part sociale étant entièrement libérée.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un million de francs suisses (CHF 1.000.000,-) divisé en cinq mille (5.000) Parts Ordinaires et cinq mille (5.000) Parts Préférentielles ayant une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-), chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant été approuvée par les associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée à la suite de l'exercice des droits de conversion accordés par le Conseil de Gérance selon les conditions d'obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par le Conseil de Gérance avec l'accord préalable des associés. Chaque fois que le Conseil de Gérance aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide, en conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, que l'article 6 des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque Part Ordinaire confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque Part Préférentielle confère à son propriétaire le droit à un dividende préférentiel et cumulatif payé en espèces et limité au CHF-LIBID 1 mois de sa valeur nominale et sa prime d'émission. Si le CHF-LIBID 1 mois n'est pas disponible, le Conseil de Gérance, à sa libre appréciation, désignera un autre référentiel de taux d'intérêt généralement accepté.

Ce paiement sera effectué, sous réserve de fonds disponibles pour une distribution et, avant tout paiement de dividendes relatifs aux Parts Ordinaires.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.»

Sixième résolution

L'associé unique décide, que l'article 10 des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, tout autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux des Gérants dont au moins un Gérant de catégorie A, sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, une telle conférence téléphonique, vidéoconférence ou moyen de communication similaire sera initié ou présidé depuis le Grand-Duché du Luxembourg. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.»

Septième résolution

L'associé unique décide, en conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, que l'article 23 des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux propriétaires de Parts Ordinaires comme dividendes, sous réserve en toute hypothèse du dividende préférentiel et cumulatif mentionné à l'article 6 supra.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.»

Huitième résolution

L'associé unique décide, en conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, que l'article 24 des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 24. Distribution de la prime d'émission.** Dans les limites fixées par la loi, l'assemblée générale des associés peut décider de distribuer les montants affectés au compte primes d'émission.

Cette distribution ne peut être faite qu'aux propriétaires des Parts Préférentielles.»

Neuvième résolution

L'associé unique décide, en conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, que l'article 24 des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti de la manière suivante:

- premièrement, paiement à chaque Part Préférentielle du dividende préférentiel et cumulatif couru auquel elle donne droit;
- deuxièmement, remboursement de la valeur nominale et de la prime d'émission de chaque Part Préférentielle;
- troisièmement, remboursement de la valeur nominale des Parts Ordinaires; et
- quatrièmement, distribution des actifs nets restants aux propriétaires des Parts Ordinaires.»

Evaluation des frais

Puisque l'apport en nature à la Société, laquelle a son siège social au Luxembourg, consiste en l'ensemble des éléments de l'actif et du passif de CLOAK LANE INVESTMENTS (CAYMAN) LIMITED, une société fiscalement résidente au Royaume-Uni, et que cet apport a été exclusivement rémunérée par des nouvelles parts sociales émises par la Société, la Société se prévaut de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille six cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Geortay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2006, vol. 903, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(047570/239/600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

LLOYDS TSB CHF TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 116.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(047571/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

REICH & TANG GLOBAL ASSET ALLOCATION SERIES,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 60.886.

Faisant suite à l'assemblée générale du 2 mai 2006, sont renommés administrateurs:

Guerin Gilles,

De Sanctis Richard,

Smith Richard E.

Est renommée réviseur d'entreprises:

DELOITTE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044134/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

OIL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5429 Hettermillen, 5, route du Vin.

H. R. Luxemburg B 29.119.

Im Jahre zweitausendundsechs, am neunten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft OIL INTERNATIONAL HOLDING S.A., société anonyme, mit Sitz in L-5488 Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachten, mit Amtssitz in Luxemburg am 3. Oktober 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 10 vom 13. Januar 1989 und zuletzt abgeändert gemäß Urkunde durch den Notar Alphonse Lentz vom 16. Januar 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 262 vom 29. Mai 1997, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Frau Corinne Petit, private Angestellte mit Geschäftsadresse in Remich.

Zum Schriftführer wird Frau Muriel Trap, private Angestellte mit Geschäftsadresse in Remich, ernannt.

Die Versammlung bestellt als Stimmenzähler Herr Erwin Vande Cruys, privater Angestellter mit Geschäftsadresse in Remich.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5488 Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut nach L-5429 Hettermillen, 5, route du Vin.

2. Abänderung von Artikel 1 Absatz 2 der Statuten.

3. Feststellung der Währungsumwandlung des Gesellschaftskapitals von fünfhunderttausend Holländischen Gulden (500.000,- NLG) auf zweihundertsechszwanzigtausendachthundertneunzig Euro elf Cent (226.890,11 EUR).

4. Festlegung der Nominalwertbenennung der Aktien auf zweitausend zweihundertachtundsechzig Euro und neunzig Cent (2.268,90 EUR).

5. Entsprechende Änderung des Artikels 3 der Satzung.

6. Wahl von neuen Verwaltungsratsmitgliedern und eines Kommissars.

7. Zustimmung zur Ernennung von Herrn Jack Groenhuijzen als Vorsitzender des Verwaltungsrates mit Alleinzeichnungsbefugnis für die täglichen Geschäfte.

8. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Sammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5488 Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut nach L-5429 Hettermillen, 5, route du Vin.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 1 Absatz 2 der Statuten wie folgt abzuändern.

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Hettermillen. Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft stellt die Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von fünfhunderttausend Holländische Gulden (500.000,- NLG) auf zweihundertsechszwanzigtausendachthundertneunzig Euro elf Cent (226.890,11 EUR) fest.

Vierter Beschluss

Die Gesellschaft beschließt die Nominalwertbenennung der Aktien je auf zweitausendzweihundertachtundsechzig Euro und neunzig Cent (2.268,90 EUR) festzusetzen.

Fünfter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 3 der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertsechszwanzigtausendachthundertneunzig Euro und elf Cent (226.890,11 EUR) eingeteilt in einhundert (100) Aktien zu je zweitausendzweihundertachtundsechzig Euro und neunzig Cent (2.268,90 EUR) die sämtlich voll eingezahlt wurden.»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass das Mandat der bisherigen Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars abgelaufen ist und erteilt ihnen Entlastung für ihre vergangenen Tätigkeiten.

Die Generalversammlung ernennt zu Verwaltungsratsmitgliedern für eine Dauer von sechs Jahren:

- Herr Jack Groenhuijzen, Schiffskapitän, geboren in Hilversum (Niederlande) am 7. Oktober 1941 wohnhaft in NL-6917 BK Spijk, 45, Oude Kleefsepostweg.

- Frau Antonia Van Den Berk, ohne besonderen Stand, geboren in Hilversum (Niederlande) am 26. Juli 1943, wohnhaft in NL-6917 BK Spijk, 45, Oude Kleefsepostweg.

- Herr Erwin Groenhuijzen, Schiffskapitän, geboren in Hilversum (Niederlande) am 13. September 1965 wohnhaft in F-30130 Saint Paulet de Caisson, route de Valbonne.

Mit Zustimmung der Generalversammlung wird Herr Jack Groenhuijzen zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates mit alleiniger Zeichnungsbefugnis für die täglichen Geschäfte ernannt.

- Zum Kommissar für eine Dauer von sechs Jahren wird Frau Jackeline Groenhuijzen, Lehrerin, geboren in Kruijningen (Niederlande) am 28. Mai 1964, wohnhaft in NL-1223 AD Hilversum, Orionlaan 81, ernannt.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf siebenhundert Euro (700,- EUR) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Petit, M. Trap, E. Vande Cruys, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 10 mai 2006, vol. 470, fol. 37, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 mai 2006.

M. Schaeffer.

(047562/5770/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

OIL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5429 Hettermillen, 5, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 29.119.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 mai 2006.

M. Schaeffer.

(047559/5770/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

LEXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 57.956.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 26 avril 2006, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur Patrice Cavrois, avec adresse professionnelle au 238, rue du Quesne, F-59700, Marcq-en-Baroeul, France, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007;

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007;

3. de nommer Madame Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007, en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Marie-Hélène Claude.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044214/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

BROFINANZ, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, um Millewée.

R. C. Luxembourg B 99.612.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(044031//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BATI-CHAPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 173, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 80.767.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(044034//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ING REEIF GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 512,500.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 112.009.

In the year two thousand and six, on the ninth of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg, number B 105.688, duly represented by its manager Mr Steve Van Den Broek, employee, with professional address in Luxembourg, here represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-5555 Remich, 12, place du Marché, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 2nd, 2006.

2) ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkadee, registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27272545, duly represented by its general partner ING REEIF MANAGEMENT B.V., (beherend vennot), a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkade, hereby represented by Mrs Corinne Petit, prenamed, by virtue of a proxy given in The Hague on May 8th, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in their capacity as the only partners, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing parties ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l. and ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND C.V. are the only partners of ING REEIF GERMANY, S.à r.l., an limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the notary Martine Schaeffer, residing in Remich, on November 18th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 381 dated February 21st, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the same notary on April 19th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at five hundred twelve thousand five hundred Euro (512,500.- EUR) represented by five thousand one hundred twenty-five (5,125) parts, with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing parties take the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to increase the corporate capital by an amount of two hundred thousand Euro (200,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of five hundred twelve thousand five hundred Euro (512,500.- EUR) to seven hundred twelve thousand five hundred Euro (712,500.- EUR), by issuing two thousand (2,000) new parts with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing partner ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l. declares to subscribe the two thousand (2,000) new parts and to pay it up, fully in cash, at its par value of one hundred Euro (100.- EUR), so that the amount of two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing partners resolve to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is set at seven hundred twelve thousand five hundred Euro (712,500.- EUR) represented by seven thousand one hundred twenty-five (7,125) parts of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1) ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.688, dûment représentée par son gérant Monsieur Steve Van Den Broek, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, ici représenté par Mademoiselle Corinne Petit, avec adresse professionnelle à L-5555 Remich, 12, place du Marché, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 2 mai 2006.

2) ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND EUROPE C.V., une société de droit néerlandais (commanditaire vennootschap), avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden sous le numéro 27272545, dûment représentée par son associée commanditée (beherend vennoot) ING REAL ESTATE REEIF MANAGEMENT B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, ici représentée par Mademoiselle Corinne Petit, prénommée, en vertu d'une procuration délivrée à la Haye, le 8 mai 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité d'associées, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Les sociétés comparantes ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l. et ING REAL ESTATE EUROPEAN INDUSTRIAL FUND EUROPE C.V. sont les seules associées de la société à responsabilité limitée ING REEIF GERMANY, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 18 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 381 du 21 février 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 avril 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à cinq cent douze mille cinq cents euros (512.500.- EUR) représenté par cinq mille cent vingt-cinq (5.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les associées prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux cent mille euros (200.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent douze mille cinq cents euros (512.500.- EUR) à sept cent douze mille cinq cents euros (712.500.- EUR), par l'émission de deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associée ING REEIF SOPARFI A, S.à r.l. et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de deux cent mille euros (200.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associées décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent douze mille cinq cents euros (712.500.- EUR) représenté par sept mille cent vingt-cinq (7.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 mai 2006, vol. 470, fol. 37, case 8. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 mai 2006.

M. Schaeffer.

(047554/5770/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

ING REEIF GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 112.009.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 mai 2006.

M. Schaeffer.

(047557/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

BATI-PLATRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 173, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 99.310.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(044036//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BEARTREE INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 52.966.

La société TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, 2, Millegässel, L-2156 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 11 mai 2006.

Le domicile de la société BEARTREE INVESTMENTS, établi à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, a été dénoncé en date du 11 mai 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044037//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ASPIR'LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 173, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 97.895.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(044038//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

COFIMA II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 116.281.

RECTIFICATIF

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société anonyme holding COFIMA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représentée par Monsieur Marc Albertus, employé privé, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 avril 2006,

2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de COFIMA II S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 avril 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de mai à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. COFIMA HOLDING S.A., préqualifiée	3.098	30.980
2. Monsieur Luc Hansen, prénommé	1	10
3. Monsieur John Seil, prénommé	1	10
Total	3.100	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur John Seil, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

La société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION, ayant son siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.238.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hansen, M. Albertus, J. Seil, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 2006, vol. 536, fol. 53, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mai 2006.

J. Seckler.

(045853/231/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

POINT OUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 66.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03461, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043589/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 7.074.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

LA LUXEMBOURGEOISE

Signature / Signature

Un Fondé de Pouvoir / Le Directeur général

(043705//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 7.074.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

LA LUXEMBOURGEOISE

Signature / Signature

Un Fondé de Pouvoir / Le Directeur général

(043702//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ASIAN BULK AND MINERALS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 95.352.

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASIAN BULK AND MINERALS LUXEMBOURG ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2003, publié au Mémorial C numéro 980 du 23 septembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.352.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Emilie Gengler, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante actions (50) d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à un million neuf cent cinquante mille euros (EUR 1.950.000,-) par la création et l'émission de mille neuf cents (1.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes.

2.- Souscription et libération:

- de mille vingt-six (1.026) actions nouvelles par la société KIRINA HOLDINGS LIMITED, libéré intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant d'un million vingt-six mille euros (EUR 1.026.000,-);

- de huit cent soixante-quatorze (874) actions nouvelles par la société KOBOS, S.à r.l., libéré intégralement moyennant un apport d'une créance actionnaire d'un montant de huit cent soixante-quatorze mille euros (EUR 874.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à un million neuf cent cinquante mille euros (EUR 1.950.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence d'un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000,-) par la création et l'émission de mille neuf cents (1.900) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par:

A) Un apport en numéraire d'un montant d'un million vingt-six mille euros (EUR 1.026.000,-) par la création et l'émission de mille vingt-six (1.026) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des mille vingt-six (1.026) actions nouvelles, l'actionnaire actuel suivant:

- la société anonyme dénommée KIRINA HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Mesolongiou, Sinerg, Tamief-tirio Daskalon, Fiat/Office 34, PC 3032, Limassol, Chypre, immatriculée sous le numéro HE 165599.

Laquelle a déclaré souscrire les mille vingt-six (1.026) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant d'un million vingt-six mille euros (EUR 1.026.000,-).

B) Un apport en nature d'un montant de huit cent soixante-quatorze mille euros (EUR 874.000,-) par la création et l'émission de huit cent soixante-quatorze (874) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), constitué par une créance actionnaire envers la société.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des huit cent soixante-quatorze (874) actions nouvelles, l'actionnaire actuel suivant:

- la société à responsabilité limitée dénommée KOBOS, S.à r.l., ayant son siège social à Genève, 1, rue des Vollandes, immatriculée sous le numéro CH-660-1783997-2.

Laquelle a déclaré souscrire les huit cent soixante-quatorze (874) actions nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de huit cent soixante-quatorze mille euros (EUR 874.000,-), existant à son profit et détenu envers la société ASIAN BULK AND MINERALS LUXEMBOURG, préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 4 mai 2006 par le Réviseur d'Entreprises la société MAZARS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.»

Lequel rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million neuf cent cinquante mille euros (EUR 1.950.000,-) divisé en mille neuf cent cinquante (1.950) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Houssa, E. Gengler, C. Calvi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2006, vol. 918, fol. 2, case 10. – Reçu 19.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2006.

B. Moutrier.

(045809/272/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

ASIAN BULK AND MINERALS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 95.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2006.

B. Moutrier.

(045812/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

SAILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.717.

Le bilan de la société au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(044180/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

SAILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.717.

Le bilan de la société au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(044182/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

**RESOLUTION GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 30,000.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.989.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty third day of the month of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Alan Botfield, private employee, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg as proxy holder on behalf of RESOLUTION HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street St. Helier, Jersey JE49WG, being the sole partner owning all the one thousand two hundred (1,200) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each issued by RESOLUTION GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 85.989 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on January 18, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 796 of May 25, 2002, whose articles have been amended pursuant to two deeds of Maître Joseph Elvinger, prenamed on April 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1231 of August 21, 2002 and on December 11, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 529 of May 15, 2003 by virtue of a proxy given on October 11, 2005.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

- that RESOLUTION HOLDINGS (JERSEY) LIMITED is the sole owner of the shares and has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;
- that RESOLUTION HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realized, that all assets have become the property of the sole partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of the Company is to be considered completed and that the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate;
- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting are estimated at EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

After reading these minutes, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Alan Botfield, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de RESOLUTION HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street St. Helier, Jersey JE49WG, étant l'associé unique propriétaire des mille deux cent (1,200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune émises par RESOLUTION GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.989, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 18 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 796 du 25 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes reçus par le notaire Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 31 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1231 du 21 août 2002 et en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 529 du 15 mai 2003 en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 11 octobre 2005.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter:

- que RESOLUTION HOLDINGS (JERSEY) LIMITED est seule propriétaire des parts sociales et a décidé de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que RESOLUTION HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, agissant tant en sa qualité d'associé unique qu'en tant que liquidateur de la Société, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée, et que la Société est considérée comme définitivement liquidée.
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leur mandat;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Botfield, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 10, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

J. Elvinger.

(045684/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

CONVERTIBLE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 27.709.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03915, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour CONVERTIBLE FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(044047/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

METALDYNE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.961.750.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 67.919.

En date du 14 juin 2002, l'associé unique de la société METALDYNE EUROPE, S.à r.l. a décidé de nommer au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Denis Bardou, avec adresse professionnelle au 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique METALDYNELUX HOLDING, S.à r.l. se trouve au 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03794. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044221/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

diffusion saint-paul S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.930.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Signature.

(043631//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CATELLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 61.518.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

REVILUX S.A.

Signature

(043683/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE, Société Anonyme d'Assurances.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.036.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE, Société Anonyme d'Assurances

Signature / Signature

Un Fondé de Pouvoir / Un Administrateur

(043698//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

AM BANN 4 SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 81.605.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

AM BANN 4 SOCIETE IMMOBILIERE S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

(043710//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE SCHEIDBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 40.341.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

C. Clause.

(043715//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

AM BANN 5 SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 81.606.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

AM BANN 5 SOCIETE IMMOBILIERE S.A.

Signature / Signature

Un Administrateur / Un Administrateur

(043711//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

GIBSON S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.735.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Signature

Le liquidateur

(043791/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

STANDARD LIFE INVESTMENTS GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 78.797.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

STANDARD LIFE INVESTMENTS GLOBAL SICAV

CITIBANK INTERNATIONAL PLC, (Luxembourg Branch)

Signature

(043884/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

FONGESCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 29.741.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03815, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044082/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SOFIDEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 38.903.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03823, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044083/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 39.445.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(043888/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 4 ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 103.539.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(043892/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ELEKTROTECHNIK THOMMES, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6240 Graulinster, 12, route d'Echternach.
H. R. Luxemburg B 82.266.

Auszug der aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 12. Mai 2006

Herr Erwin Thommes, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ELEKTROTECHNIK THOMMES, G.m.b.H. mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, beschloss:

der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 1. April 2006 nach, L-6240 Graulinster, 12, route d'Echternach verlegt.

Für beglaubigten Auszug.

Graulinster, den 12. Mai 2006.

E. Thommes.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043893/206/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SIGMA NEW TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 115.870.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au Siège Social en date du 10 mai 2006

Monsieur Fays Eric, employé privé, né à B-Messancy, le 25 septembre 1968, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, est nommé, avec effet au 10 mai 2006, aux fonctions d'Administrateur-Délégué.

La durée du mandat de l'Administrateur-Délégué prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SIGMA NEW TECHNOLOGIES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044147//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 26.637.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour JOPACO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(043894/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CIL-CENTURIA INVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 90.451.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour CIL-CENTURIA INVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(043899/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CIL-CENTURIA INVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 90.451.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour CIL-CENTURIA INVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(043902/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

TIE RACK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.838.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur David Memory, comptable, demeurant à Brentford Middlesex TW8 0EX (UK), de Monsieur Julian Hunt, comptable, demeurant à Brentford Middlesex TW8 0EX (UK) et de Monsieur Martin Morgan, expert-comptable, demeurant à Brentford Middlesex TW8 0EX (UK) ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 janvier 2006.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044171/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

YUM! FRANCHISE DE MEXICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 300.000,-.

Siège social: Mexico City Federal District, Mexico.

Principal établissement et centre des intérêts principaux: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 99.103.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043960/727/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

YUM! FRANCHISE DE MEXICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 300.000,-.

Siège social: Mexico City Federal District, Mexico.

Principal établissement et centre des intérêts principaux: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 99.103.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043964/727/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PROFIMOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.317.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROFIMOLUX

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(044063/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BERKEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8369 Hivange, 4, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 80.467.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(044055//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

IPSILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.742.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IPSILA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(044064/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PATPHARM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.037.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PATPHARM HOLDING S.A.

P. Mestdagh / S. Krancenblum / G. Henauer

Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A

(044066/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ESKER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.469.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESKER INTERNATIONAL S.A.

P. Mestdagh / S. Krancenblum / G. Henauer

Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A

(044068/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ELATHON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.276.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELATHON INTERNATIONAL S.A.

P. Mestdagh / S. Krancenblum / G. Henauer

Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A

(044070/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

AEKIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 95.453.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AEKIS INTERNATIONAL S.A.

P. Mestdagh / S. Krancenblum

Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie B

(044071/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PRINTRONIX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.464.

Le bilan au 26 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRINTRONIX LUXEMBOURG, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(044073/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

KREGFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.020.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KREGFIMA S.A.
LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

(044075/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CHALLENGER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 1.500.000,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.598.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHALLENGER LUXEMBOURG
Signature / Signature
Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

(044078/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CORDALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.741.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORDALIA S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(044079/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

EUROPEAN PAPER GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 7.254.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN PAPER GROUP, S.à r.l.
K. Prestien / R. Kuhs
Gérant / Gérant

(044081/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

AUXILIA-CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 113.571.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044100//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

INDUSHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 36.314.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03819, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044085/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

IMMO ETOILES, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 1, rue Marie Curie.
R. C. Luxembourg B 92.736.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01519, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(044086/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 7, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.693.

La situation comptable au 30 septembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04229, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(044089/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 7, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.693.

La situation comptable au 30 septembre 2004, enregistrée à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04222, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(044090/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SIPAREX SMALL CAP VALUE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.355.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour SIPAREX SMALL CAP VALUE S.C.A., SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(044094/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SOTICHIM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.468.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société
en date du 3 mai 2006 à 14.00 heures*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

8. de transférer le siège social de la société vers L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich;
 9. d'accepter la démission de Messieurs Jean-Pierre Higuët et Stéphane Biver de leur fonction d'administrateur de la société;
 10. de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes, leur mandat expirant le 17 juin 2011:
 - Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, né à Charleroi (Belgique) le 4 octobre 1973;
 - Madame Josiane Weber, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, né à Thionville (France) le 23 octobre 1957;
 11. d'accepter la démission de DATA GRAPHIC S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
 12. de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société BAKER & NORTON FIDUCIAIRE, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, son mandat expirant le 17 juin 2011.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044095//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PERFECT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 31.355.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 12 mai 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(044097/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

DOGRAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 31.343.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 12 mai 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(044098/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIELD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 31.346.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 12 mai 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(044099/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

LAURASIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.268.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 25 avril 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(044101/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SOLERO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 90.842.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044102//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

LMI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 100.085.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044104//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

NATURWERK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 26.237.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044108//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**BI-PATENT HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. AABH PATENT HOLDINGS S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2006

L'assemblée décide de nommer pour une durée de 5 ans, Monsieur Jean-Yves Stasser, directeur, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, administrateur de la société en remplacement de Madame Nadia Meyer.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044203/263/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

68392

ASOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.170.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le domiciliataire

(044115//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

LE SOLEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.917.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(044116//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SODIS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.908.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

(044118//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

LINDHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.708.

Le bilan de la société au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(044185/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

LINDHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.708.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(044184/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

68393

PLOQUETTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.359.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

S. Paché.

(044132//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BEJIMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17A.
R. C. Luxembourg B 96.241.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

S. Paché.

(044133//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

KACIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.941.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

S. Livoir.

(044135//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

AKERS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.904.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 décembre 1992 que:
- la dénomination de l'associé unique CHAVANNE KETIN S.A. a été modifiée en FORCAST INTERNATIONAL S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044143//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

FRAIKIN - LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Differdange.
R. C. Luxembourg B 30.162.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 15 mars 2006 que:
- Les membres du conseil d'administration décident de déléguer à Monsieur Fernand Van Espen, né le 22 décembre 1955 à Koekelberg (Belgique), demeurant au 2/B4 Rijkenhoekstraat B-1850 Grimbergen, la gestion journalière (des activités d'entretien et de réparation des véhicules).

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044144/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

LOCILUX, LOCATION INDUSTRIELLE LUXEMBOURG, Société Civile.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 484, route de Longwy.
R. C. Luxembourg E 420.

L'an deux mille six, le sept février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Se sont réunis les associés de la société civile LOCATION INDUSTRIELLE LUXEMBOURG, en abrégé LOCILUX, avec siège social à Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Hyacinthe Glaesener, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 100 du 26 juin 1969, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 69, du 19 janvier 2004,

à savoir:

- 1) Monsieur Jacques-René Schmitz, retraité, né à Luxembourg, le 14 juillet 1929, demeurant à Luxembourg;
- 2) Madame Josette Knaf, sans état particulier, née à Beaufort, le 20 octobre 1933, épouse de Monsieur Jacques-René Schmitz, demeurant à Luxembourg,

à ce non présente, mais représentée par son époux, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

- 3) Monsieur Jacques-Hubert Schmitz, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 20 juin 1956, demeurant à Luxembourg.

Lesdits comparants se reconnaissent comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire devant statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent mille quarante-sept euros vingt-trois cents (EUR 200.047,23) par la création et l'émission de huit cent sept (807) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 247,89) chacune.

2. Renonciation à leur droit préférentiel de souscription par Monsieur Jacques-René Schmitz et Madame Josette Knaf et souscription de 806 nouvelles parts sociales par Monsieur Jacques-Hubert Schmitz et d'une nouvelle part sociale par Monsieur Tom Schmitz.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Modification des articles 6 à 8 des statuts.

5. Divers.

Tous les associés étant présents ou représentés, ils peuvent valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour qu'ils abordent ensuite.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit et versé de la société à concurrence d'un montant de deux cent mille quarante-sept euros vingt-trois cents (EUR 200.047,23) pour porter le capital souscrit de son montant actuel de deux millions quatre cent trente-quatre mille trois cent sept euros et zéro cinq cent (EUR 2.434.307,05) à deux millions six cent trente-quatre mille trois cent cinquante-quatre euros et vingt-huit cents (EUR 2.634.354,28) par l'émission et l'attribution de huit cent sept (807) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 247,89) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts existantes.

Deuxième résolution

Après avoir constaté la renonciation par Monsieur Jacques-René Schmitz et Madame Josette Knaf à leur droit de préemption, les associés autorisent la souscription de la totalité des nouvelles parts sociales par les personnes suivantes:

- 1) A concurrence de huit cent six (806) nouvelles parts sociales par Monsieur Jacques-Hubert Schmitz, préqualifié.

Et libération intégrale des 806 parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros trente-quatre cents (EUR 199.799,34).

- 2) A concurrence d'une (1) nouvelle part sociale par Monsieur Tom Schmitz, étudiant, né à Luxembourg, le 12 juillet 1982, demeurant à Luxembourg, 484, route de Luxembourg.

Et libération de cette part sociale par un apport en numéraire d'un montant de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 247,89).

Le montant total de deux cent mille quarante-sept euros vingt-trois cents (EUR 200.047,23) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions six cent trente-quatre mille trois cent cinquante-quatre euros et vingt-huit cents (EUR 2.634.354,28) divisé en dix mille six cent vingt-sept (10.627) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 247,89) chacune et réparties comme suit:

1) Monsieur Jacques-Hubert Schmitz, prénommé, six mille neuf cent cinquante-huit parts sociales . . .	6.958 parts
2) Monsieur Tom Schmitz, prénommé une part sociale	1 part
2) Monsieur Jacques-René Schmitz, prénommé, deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq parts sociales	2.485 parts
3) Madame Josette Knaf, prénommée, mille cent quatre-vingt-trois parts sociales	1.183 parts

Total: dix mille six cent vingt-sept parts sociales. 10.627 parts

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres parts sociales.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier les articles 6 à 8 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Les associés déclarent irrévocablement et à titre individuel que toute cession de leurs parts actuelles et futures à quelque titre qu'ils en aient acquis la propriété, sera soumise aux conditions et formes telles que définies par le présent article six.

Toute cession ou donation des parts entre vifs à des non-associés, ne pourra se faire qu'avec l'accord unanime des associés.

Cependant la cession et la donation entre vifs des parts d'un associé à ses descendants directs ne requièrent aucun agrément pour le donataire à condition que tous les descendants du donateur en ligne directe d'un même degré reçoivent un nombre de parts social strictement égal.

En tout autre hypothèse, la cession ou la donation de parts de la société requiert l'accord unanime des associés.

Le cédant ou le donateur a l'obligation de notifier la donation à la société et à chaque associé individuellement par lettre recommandée et de demander l'agrément du cessionnaire ou du donataire.

Le refus d'agrément doit être adressé par la société respectivement par un des associés au cessionnaire ou au donataire par lettre recommandée dans un délai de deux mois depuis la demande d'agrément du cédant ou du donateur.

Passé ce délai de deux mois depuis la demande d'agrément du cessionnaire ou du donataire, l'absence de refus d'agrément formelle par la société respectivement par un des associés vaut agrément.

Du moment que le cessionnaire ou le donataire n'est pas agréé par les associés, il devient créancier de la société et n'aura droit qu'à la valeur des droits sociaux du donateur.

La valeur des droits sociaux est déterminée sur base du prix d'une part sociale qui est fixé à deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 247,89) indice du coût de la construction en date du 11 août 1994.

Chacun des associés restants dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification du refus d'agrément pour faire connaître son intention de racheter les parts du cessionnaire ou du donataire. Sa décision est notifiée par lettre recommandée au siège de la société et à chaque associé individuellement.

Si plusieurs associés expriment leur volonté d'acquérir les parts du cessionnaire ou du donataire, ils sont réputés acquéreurs à proportion du nombre de parts qu'ils détiennent dans la société.

La cession doit être régularisée dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus d'agrément au donataire.

Le prix est payable au comptant au jour de la régularisation de l'acte.

Si dans le délai de deux mois depuis la notification du refus d'agrément aucune offre de rachat de la part des associés n'a été faite au donataire, la société est dissoute selon les modalités prévues par les présents statuts.

Chaque associé a le droit de se retirer de la société.

La demande de retrait doit être notifiée par lettre recommandée au siège de la société et à chaque associé individuellement.

L'associé qui se retire a le droit au remboursement de la valeur de ses parts sur base du prix d'une part qui est fixé à deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 247,89) indice du coût de la construction en date du 11 août 1994.

Chacun des associés restants dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification du refus d'agrément pour faire connaître son intention de racheter les parts de l'associé qui se retire.

Sa décision est notifiée par la lettre recommandée au siège de la société et à chaque associé individuellement.

Si plusieurs associés expriment leur volonté d'acquérir les parts du retrayant, ils sont réputés acquéreurs à proportion du nombre de parts qu'ils détiennent dans la société.

La cession doit être régularisée dans un délai de trois mois à compter de la notification par l'associé intéressé de son intention d'acquérir les parts de l'associé qui se retire.

Le prix est payable au comptant au jour de la régularisation de l'acte.

Si dans le délai de deux mois depuis la notification de la demande de retrait aucune offre de rachat de la part des associés n'a été faite au retrayant, la société est dissoute selon les modalités prévues par les présents statuts.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés les associés sont tenus des dettes de la société chacun en proportion du nombre des parts qu'il possède. A l'égard des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société les administrateurs devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que ces créanciers ne puissent intenter d'action ou poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 8. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants.

En cas de cession de parts à cause de mort d'un des associés à ses descendants directs quel qu'en soit le degré, l'héritier descendant direct de l'associé décédé, devient de plein droit associé en exercice de droits identiques à ceux ayant appartenus à l'associé décédé.

La cession de parts à cause de mort d'un des associés à des personnes autres que les descendants directs requiert l'agrément de la société et l'accord unanime des associés.

L'héritier autre que descendant direct de l'associé décédé qui le demanderait a le droit de devenir associé de la société à condition d'obtenir l'agrément unanime des associés restants.

La demande d'association de l'héritier doit être notifiée par lettre recommandée au siège de la société et à chaque associé individuellement dans un délai de trois mois depuis le décès de l'associé.

Passé ce délai, l'héritier est présumé demander exercer son droit de créance sur la société.

Chacun des associés restants dispose d'un délai de six mois à compter depuis le décès pour faire connaître son intention de racheter les parts de l'associé décédé. Sa décision est notifiée par lettre recommandée au siège de la société, à chaque associé individuellement et à l'héritier de l'associé décédé.

Si plusieurs associés expriment leur volonté d'acquérir les parts de l'associé décédé, ils sont réputés acquéreurs à proportion du nombre de parts qu'ils détiennent dans la société.

La cession doit être régularisée dans un délai de trois mois à compter de la notification par l'associé intéressé de son intention d'acquérir les parts de l'associé qui se retire.

Le prix est payable au comptant au jour de la régularisation de l'acte.

Si dans le délai de six mois depuis la date de décès de l'associé, aucune offre de rachat de la part des associés n'a été faite à l'héritier de l'associé décédé, la société est dissoute selon les modalités prévues par les présents statuts.

De même l'interdiction, le déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs associés ne mettent pas fin à la société, laquelle continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de déconfiture ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur agréé par ces derniers, sur base du prix de rachat défini suivant l'article 6 des présentes en cas de cession ou de donation.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun choisi parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par les associés.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation - Frais

Les frais, dépens, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Les comparants déclarent que la société LOCATION INDUSTRIELLE LUXEMBOURG, en abrégé LOCILUX est une société familiale, et sollicitent en conséquence l'application du taux réduit d'enregistrement à 0,50%.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-R. Schmitz, J. Knaf, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, vol. 152S, fol. 69, case 1. – Reçu 1000,23 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2006.

P. Bettingen.

(047254/202/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

STUDIO COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 3, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 111.229.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BQ04120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2006.

F. Porcher

Gérant

(044137//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

P.F.H. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 51.500.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(044160/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2006.

PS ASSISTED LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.328.

In the year two thousand and six, on the fifth of May.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of PS ASSISTED LIVING, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 31st January 2003, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» under the number 448 of 24 April 2003, as amended by deed enacted on 30 June 2005, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» under the number 121 of 18 January 2006, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 92.328 (the «Company»).

The meeting begins at 3.45 p.m. is presided by Mr. Bodo Demisch, banker, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Marc Prospert, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 75,982 (seventy-five thousand nine hundred eighty-two) shares of EUR 25.00 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the subscribed share capital by an amount of EUR 1,009,400.00 (one million and nine thousand four hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 1,899,550.00 (one million eight hundred ninety-nine thousand five hundred fifty Euro) to a new amount of EUR 2,908,950.00 (two million nine hundred eight thousand nine hundred fifty Euro) by the issue of 40,376 (forty thousand three hundred seventy-six) new ordinary shares with a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five Euro) each;

3. Subscription and payment by the shareholder of all the 40,376 (forty thousand three hundred seventy-six) new ordinary shares by way of a contribution to the Company of a loan repayment claim of the shareholder against the Company;

4. Statement of valuation of the contribution in kind;

5. New composition of the shareholdings of the Company;

6. Amendment of article six of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,009,400.00 (one million and nine thousand four hundred Euro) and by accepting the contribution proposed by PS GERMANY INVESTMENT (JERSEY) LIMITED PARTNERSHIP, the sole shareholder of the Company (the «Contributor»), in order to raise it from its current amount of EUR 1,899,550.00 (one million eight hundred ninety-nine thousand five hundred fifty Euro) to EUR 2,908,950.00 (two million nine hundred eight thousand nine hundred fifty Euro) by the issue of 40,376 (forty thousand three hundred seventy-six) new ordinary shares («New Shares») with a nominal value of EUR 25.00 each (the «Share Capital Increase») to be fully paid up through a contribution of the Loan Repayment Claim owned by the Contributor against the Company (as defined below), the contribution made to the Company amounting to a value of EUR 1,009,400.00 (one million and nine thousand four hundred Euro).

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of all the 40,376 (forty thousand three hundred seventy-six) New Shares by contribution of the Loan Repayment Claim.

Subscription - Payment

The Contributor declares to subscribe the 40,376 (forty thousand three hundred seventy-six) New Shares with a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five Euro) each, and to pay them up by the contribution hereafter described.

Description of the contribution

The assets contributed is owned by the Contributor and consist in a claim of the Contributor against the Company for repayment of loan principal in the amount of EUR 1,009,400.00 (one million and nine thousand four hundred Euro)

(the «Loan Repayment Claim»), under the facility agreement dated 26 April 2006 (the «Facility Agreement»), according to which the Company owes to the Contributor the aggregate principal amount of EUR 1,009,400.00 (one million and nine thousand four hundred Euro) (the «Contribution»).

Evaluation

The net value of this contribution in kind is EUR 1,009,400.00 (one million and nine thousand four hundred Euro). Such evaluation has been approved by the board of managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 2 May 2006, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The shareholder then hears Mr. Bodo Demisch, Mr. Bradley Rush and Mr. Philip Barrett, acting in their capacity as managers of the Company, such as duly represented by Mr. Bodo Demisch, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 2 May 2006.

The managers acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind above, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution described above having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- PS GERMANY INVESTMENT (JERSEY) LIMITED PARTNERSHIP: 116,358 (one hundred sixteen thousand three hundred fifty-eight) ordinary shares.

Sixth resolution

Further to the foregoing resolutions, it is unanimously resolved by the shareholder to amend article six of the articles of association of the Company as follows:

«**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 2,908,950.00 (two million nine hundred eight thousand nine hundred fifty Euro) represented by 116,358 (one hundred sixteen thousand three hundred fifty-eight) ordinary shares with a nominal value of EUR 25.00 (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid up.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 4.00.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de PS ASSISTED LIVING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, constituée par acte notarié du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 448 du 24 avril 2003, modifiée par acte notarié du 30 juin 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 121 du 18 janvier 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.328. (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 15.45 heures présidée par M. Bodo Demisch, «banker», demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signée par les comparants et le notaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 75.982 (soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt-deux) parts sociales de 25,00 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de EUR 1.009.400,00 (un million neuf mille quatre cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.899.550,00 (un million huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante euros) à un nouveau montant de EUR 2.908.950,00 (deux millions neuf cent huit mille neuf cent cinquante euros) par l'émission de 40.376 (quarante mille trois cent soixante-seize) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune;
 3. Souscription et paiement par l'associé de l'entière des 40.376 (quarante mille trois cent soixante-seize euros) nouvelles parts sociales ordinaires moyennant un apport en nature à la Société d'un Titre de Créance contre la Société;
 4. Déclaration sur la valeur de l'apport en nature;
 5. Nouvelle composition des associés de la Société;
 6. Modification de l'article six des statuts de la Société.
- Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 1.009.400,00 (un million neuf mille quatre cents euros) en acceptant l'apport proposé par PS GERMANY INVESTMENT (JERSEY) LIMITED PARTNERSHIP, l'associé unique de la Société (l'«Apporteur»), afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.899.550,00 (un million huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante euros) à EUR 2.908.950,00 (deux millions neuf cent huit mille neuf cent cinquante euros) par l'émission de 40.376 (quarante mille trois cent soixante-dix) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune (l'«Augmentation de Capital»), qui seront entièrement payées par l'apport du Titre de Créance détenu par l'Apporteur contre la Société (tel que défini ci-dessous), l'apport fait à la Société étant d'un montant de EUR 1.009.400,00 (un million neuf mille quatre cents euros).

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 40.376 (quarante mille trois cent soixante-seize) Nouvelles Parts Sociales par l'apport du Titre de Créance.

Souscription - Paiement

L'Apporteur déclare souscrire aux 40.376 (quarante mille trois cent soixante-seize) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune, et les payer par l'apport tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'actif apporté appartient à l'Apporteur et consiste en une créance détenue par l'Apporteur contre la Société pour le remboursement à titre principal d'un montant de EUR 1.009.400,00 (un million neuf mille quatre cents euros) (le «Titre de Créance») née d'un contrat de prêt daté du 26 avril 2006 (le «Contrat de Prêt»), selon lequel la Société doit à l'Apporteur la somme totale en principal de EUR 1.009.400,00 (un million neuf mille quatre cents euros) (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature s'élève à EUR 1.009.400,00 (un million neuf mille quatre cents euros). Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société moyennant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 2 mai 2006, laquelle sera annexée au présent acte et présentée avec lui à la formalité d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'associé unique entend ensuite M. Bodo Demisch, M. Bradley Rush et M. Philip Barrett, agissant en leur qualité de gérants de la Société, dûment représentés par M. Bodo Demisch conformément aux dispositions de la déclaration sur la valeur de l'apport établie en date du 2 mai 2006.

Les gérants reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature ci-dessus, être en accord avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport décrit ci-dessus ayant été entièrement réalisé, les parts sociales sont souscrites de la manière suivante:

- PS GERMANY INVESTMENT (JERSEY) LIMITED PARTNERSHIP: 116.358 (cent seize mille trois cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent il est unanimement décidé par l'associé unique de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.908.950,00 (deux millions neuf cent huit mille neuf cent cinquante euros), représenté par 116.358 (cent seize mille trois cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement payées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est ajournée à 16.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Demisch, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, vol. 28CS, fol. 53, case 2. – Reçu 10.094 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(047238/230/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

PS ASSISTED LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.328.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 634 du 5 mai 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(047240/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

CA.P.EQ. HP II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 75.802.

CA.P.EQ. S.A., Associé Commandité de la Société, ayant son siège social au 11, boulevard Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg, a modifié sa raison sociale et son adresse comme suit; CA.P.EQ., S.à r.l., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044145/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.
